

Attaques sur le tarif agent et nos acquis sociaux, la réponse doit être massive !

⚠ En juillet, le gouvernement a annoncé une réforme du tarif agent pour se conformer aux recommandations de la cour des comptes.

Dans son [rapport sur la gestion RH d'EDF](#), la cour des comptes préconise de :

- 1) « réduire par étapes l'avantage énergie, en priorité en plafonnant les consommations prises en compte »,
- 2) « revaloriser le barème fiscal et social de l'avantage en nature sur la base des moyennes annuelles des tarifs réglementés, toutes taxes comprises ».

Ainsi, le rapport propose de doubler le montant de l'avantage déclaré, passant par exemple de 1168 € à 2512 € pour un foyer composé d'une personne seule chauffée à l'électricité.

Il ne s'agit pas seulement d'augmenter le barème de calcul du revenu imposable et des cotisations sociales. La stratégie est de rendre le tarif agent de moins en moins intéressant, jusqu'à ce que sa suppression ne suscite plus de réaction massive.

« Réduire par étapes l'avantage énergie » signifie le « supprimer par étapes » comme le disait encore plus clairement la cour des comptes dès 2019* !

⚠ Le tarif agent n'est que la 1^{ère} cible d'une attaque globale du statut des IEG et de nos acquis sociaux.

Ce même rapport préconise de :

- « limiter les revalorisations salariales annuelles », en regrettant que « sous une forte pression syndicale, l'entreprise a accepté des augmentations annuelles pour 2023 très au-delà de l'inflation »,
- « réviser la grille de rémunération » pour « introduire davantage de souplesse » (c'était l'objet de l'accord de branche auquel la CGT s'est opposé !),

- « réduire les rémunérations complémentaires, en particulier horaires », en visant pour les heures supplémentaires « les niveaux de majoration de ces heures et leur mode de décompte (art. 16 du Statut) » trop favorables bien sûr,
- « abaisser les plafonds du compte épargne-temps et restreindre ses modalités d'alimentation »
- etc.

C'est donc tout un programme de suppression de nos acquis qu'il faut stopper net par une grève massive.

👉 Pour dissuader le gouvernement et les employeurs de s'attaquer au tarif agent, les 4 fédérations syndicales des IEG appellent à la grève le 15 septembre.

La réponse doit être à la hauteur de l'attaque : un taux de grévistes exceptionnel sur la journée complète.

Le 26 août 2026

* Le rapport de la cour des comptes de 2019 sur [La politique salariale d'EDF](#) recommandait de « supprimer par étapes l'avantage énergie, en mobilisant les leviers suivants : réduire ou mettre fin à l'avantage au-delà d'un certain niveau de consommation d'électricité, mettre en place un mécanisme d'indexation des tarifs, laisser les taxes sur l'énergie à la charge des salariés ».